

À retourner à Sandie Lemaire, La conterie 9 rue Léo Lagrange 35131 Chartres de Bretagne.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'animatrice Sandie Lemaire vous propose un atelier art thérapie pour exprimer une émotion à travers une histoire qui sera retranscrite par une peinture, ou un découpage - collage.

Déroulé de l'atelier Art thérapie :

- Temps de présentation
- Explication du temps de créativité
- Temps de réalisation de votre création
- Temps de partage

La créativité est la voie d'expression pour exprimer nos émotions.

Joie, colère, peur, tristesse... les émotions sont au cœur de nos journées et le miroir de notre rapport au monde et aux autres.

Prendre un temps pour Soi en intériorité permet de déposer ce que nous n'avons plus envie. Pour retrouver des ressources de bien-être : ressentir un apaisement, une détente.

La durée de l'atelier est de trois heures.

Pour cet atelier, prévoir des feutres, des crayons de couleurs, une paire de ciseaux, de la colle, du scotch, des vieux catalogues.

Pour toutes questions, vous pouvez me contacter.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Mail :

Profession :

Je souhaite participer à un atelier **"ART THÉRAPIE"**.

Je précise la date et l'horaire de l'atelier :

Fait à :

Le :

Signature :



À retourner à Sandie Lemaire, La conterie 9 rue Léo Lagrange 35131 Chartres de Bretagne.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Je m'inscris à un atelier "**Art thérapie**".

Le coût total s'élève à 50€ TTC.

Je joins un chèque d'arrhes de 10€.

Conditions d'inscription : Le règlement est à remettre le jour de l'atelier. Les chèques sont à libeller à l'ordre de Sandie Lemaire. L'inscription est validée après réception du dossier complet : la fiche de renseignement, le bulletin d'inscription, le chèque d'arrhes et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Conditions de résiliation : A compter de la date de signature du présent bulletin, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter, dans ce cas aucune somme ne peut être exigée (le chèque d'arrhes est rendu).

Au-delà de ce délai, le chèque d'arrhes sera encaissé si le participant met un terme à sa participation aux ateliers, excepté cas de force majeure reconnue.

(Décès d'un proche, maladie avec certificat médical, grève des transports, divorce...).

L'animatrice se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler exceptionnellement les ateliers. En cas d'annulation l'animatrice rembourse le solde des prestations non effectuées. Ce remboursement s'entend uniquement sur le montant des ateliers non animés et en aucun cas sur les frais qui auraient pu être engagés par le participant (transport, hébergement, etc).

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et de résiliation.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

